PARCOURS
OUEST
2023

Une grande bascule vers l'entreprise régénérative

RAPPORT FINAL

UNE ENTREPRISE FAMILIALE	INDUSTRIE	11 - 250 SALARIÉS	LOIRE-ATLANTIQUE (44)	FRANCE	CA 11 M€ -100 M€

SFCMM LA MAÎTRISE DU MÉTAL

PIERRE BARET
Responsable d'activité

AMAURY CHAIX
Responsable de production

BILAN CARBONE SCOPE	OBJECTIF DE RÉDUCTION CARBONE 2030	MODÈLE (DÉCLARATIF)	BUSINESS AS USUAL	CONTRIBUTIF
1 2 3	DE 25 À 40%		POINT DE DÉPART	CAP 2030

QUESTION GÉNÉRATIVE

En tant que sous-traitant industriel, comment pouvons-nous accompagner une clientèle engagée pour le climat, en trouvant des filières d'approvisionnement alternatives, non extractives et à empreinte carbone incompressible, tout en améliorant les conditions de vie de nos salariés et en revalorisant la surface de notre site industriel pour favoriser la biodiversité ?

NOUVEAU CAP 2030

La raison d'être de SFCMM est notre conviction que l'Industrie est une source de richesse, de développement et d'autonomie pour la France. Notre mission d'entreprise est de soutenir et développer la production industrielle locale et nationale en apportant des savoir-faire technologiques avancés avec réactivité et agilité, pour aider nos clients à être les plus performants possible sur leur marché. Cette mission a du sens si elle est partagée et si elle permet à chacun de grandir. Cette raison d'être peut se décliner en un nouveau cap 2030, SFCMM devant prendre sa part de responsabilité et jouer un rôle majeur dans la transition écologique collective de sa filière.
C'est pourquoi, en 2030, SFCMM sera un acteur de l'industrie reconnu pour sa fabrication majoritairement à partir de matériaux recyclés et son travail exemplaire d'accompagnement de ses clients dans une démarche d'éco-conception, de minimisation des pertes de matières et de circularité de leurs produits.

En 2030, nos contributions (en interne ou liées aux produits de nos clients) seront toutes évaluées au regard de l'impact financier, humain et écologique. Ces impacts, positifs ou négatifs, seront mesurés et les comportements vertueux récompensés en conséquence.

Nos externalités négatives seront étudiées sur l'ensemble de leur cycle de vie (matières venant de nos fournisseurs, utilisation et fin de vie des produits de nos clients) et réduites au strict minimum afin d'assurer :

- Bien-être et lien social (indispensables pour assurer la confiance mutuelle dans et avec notre écosystème)
- Pérennité de notre activité
- Préservation et valorisation de la biodiversité

Enfin, nos externalités positives ne seront pas des lignes d'investissement comptable, mais bien des projets que nous suivrons au fil des années pour nous assurer de leur impact réel.

SURSAUT

SFCMM, c'est 60 ans d'une aventure humaine et industrielle ! 60 années qui ont permis à notre entreprise de s'établir en tant que sous-traitant de référence en France sur ses domaines d'activité !

SFCMM c'est aussi une entreprise familiale, avec désormais une dizaine de collaborateurs associés. C'est aussi une entreprise qui a toujours voulu être un précurseur dans son domaine d'activités par rapport à ses concurrents.

En nous lançant dans le parcours CEC, après un audit RSE en 2022 qui qualifiait notre démarche RSE de « Confirmée », nous avions une belle idée de ce qu'était une entreprise RSE, mais nous étions bien loin d'imaginer parler, dans le milieu de la sous-traitance en métallurgie, d'entreprise régénérative, de biodiversité et de vivant dans le monde de l'entreprise ! Alors que s'est-il passé ?

Après être tombé de haut en découvrant les constats du GIEC, et les perspectives du monde à venir, il a bien fallu se rendre à l'évidence : il faut changer de modèle. Nous sommes la dernière génération à avoir la connaissance et la capacité à agir avant qu'il ne soit trop tard. Il faut donc changer, et changer vite. Mais comment ? L'acier, qu'on le veuille ou non, cela a un impact fort et négatif sur le climat et le vivant. Alors quoi, on arrête tout ? Et que fait-on de l'existant, des infrastructures et des machines ?

Simplement, le monde de demain ne se fera pas sans acier. Ce matériau est extraordinaire : il ne perd aucune de ses propriétés dans le temps, il est recyclable à l'infini et mélange résistance et élasticité, conditions nécessaires à la fabrication de beaucoup de pièces industrielles. Il faut donc raisonner sur toute la chaine de valeur de nos produits, et pas seulement sur le périmètre propre de SFCMM. La question est donc plutôt : au service de quoi, et à quelle condition, pouvons-nous mettre les moyens dont nous disposons au service d'un modèle régénératif ?

C'est cette question qui nous a poussés à trouver nos 5 leviers de redirection : être un acteur de la transition de tout le secteur de la métallurgie, accompagner et mieux choisir notre clientèle, prendre soin et emmener nos salariés dans cette transition, réintroduire la biodiversité localement et promouvoir la vie en collectivité.

Levier 1

Se fournir et fabriquer nos produits en matière première exclusivement recyclée (via un circuit de recyclage et valorisation des matières premières européen, voire français) ou dont le mode de production minimise les émissions de CO2

Objectif d'impacts mesurables

1/ Mesurer et diminuer nos rejets de CO2 (réduction de 55% à horizon 2035) pour être sur une trajectoire SBTi.

Mesure initiale en 2022 : nc.
Mesure cible :

- Diminution de 35% en 2030
- Diminution de 55% en 2035

2/ Objectif Matière 100% recyclée et 100% européenne (2 mesures différentes avec même objectif).

Mesure initiale 2022 peu fiable (estimée entre 20 et 30%).
Mesure cible :

- 50% en 2028
- 75% en 2032
- 100% en 2035

Il est possible que ces chiffres ne soient pas atteignables, si tel est le cas le complément de matière achetée devra minimiser l'empreinte carbone de fabrication de l'acier.

Plan d'actions

1/ Supprimer les matières premières issues d'extraction à 100% d'ici 2035 avec plusieurs paliers progressifs, par conséquent n'utiliser que de la matière recyclée européenne en 2035.

2/Réaliser un bilan carbone tous les 2 ans à minima

3/ Elaborer une stratégie bas-carbone sur 10 ans alignés sur les objectifs SBTi dans la mesure du possible

4/ Avoir un plan d'actions associées dans le temps et réévalué annuellement

Levier 2

Devenir un exemple et un acteur incontournable de notre écosystème d'industriels en termes d'accompagnement de nos clients à éco-concevoir, de minimisation des déchets, de circularité de la matière première, de gestion logistique optimisée

Objectif d'impacts mesurables

1/ Proportion de clients accompagnés en éco-conception par une équipe dédiée (formation)
Mesure initiale en 2022 : moins de 5% (uniquement sur des critères d'imbrication et optimisation matière).

Mesure cible : 25% en 2030 (et donc plus de 80% de notre production)

2/ Minimisation de déchets de matières (inhérent aux systèmes de production).

Mesure initiale en 2022 : 14,1% de déchets produits sur le volume de matière.
Mesure cible en 2030 : Moins de 10%

3/ Diminution tonnage déchets.

Mesure initiale en 2022 : 50 tonnes de déchets DIB (estimé à 75% de valorisable).

Mesure cible en 2030 :

- 25 tonnes de déchets
- 0 déchets non valorisables

4/ Accompagner nos clients vers des marchés régénératifs, sinon renoncer à ces clients ou ces marchés non éco-compatibles.

Pas de mesure initiale.
Mesure cible en 2030 :

- 0 nouveaux clients sur des marchés non éco-compatibles
- 50% de nos clients sur des marchés éco-compatibles (à définir)

5/ Intégration de produits clients dans une chaîne de revalorisation connue et « certifiée ».

Pas de mesure initiale.
Mesure cible en 2030 : 25% en 2030 (plus de 50% de notre production)

6/ Bilan carbone transports amont et aval

Mesure initiale en 2022
Mesure cible :

- Diminution de 35% en 2030
- Diminution de 55% en 2035

Plan d'actions

Par un service dédié ou une formation de nos technico-commerciaux, SFCMM sera en mesure de conseiller et d'accompagner vers une démarche d'éco-conception de leurs produits.
Être partie prenante d'un centre de compétence d'éco-conception avec nos clients (ECO-BOOK ?)

Ouvrir un dialogue avec les clients sur les offres à impact que l'entreprise pourrait leur proposer.

En accompagnant nos clients existants vers des marchés éco-compatibles, en orientant la prospection commerciale et en bloquant la prise de commande vers certains types de marchés, nous nous assurerons que la clientèle SFCMM est engagée sur les enjeux de la préservation du climat et de l'environnement.

En mettant en relation clients, circuits de revalorisation et fournisseurs, SFCMM oeuvrera pour l'intégration des produits de nos clients dans une économie circulaire locale.

Réduction du taux de chute en optimisant l'imbrication de nos pièces et en diversifiant les longueurs d'achat sur nos clients partenaires / gros clients.

Par l'inventaire de nos déchets produits et non revalorisés, et par le benchmark des solutions locales de revalorisation des différents produits, nous nous engageons à réduire au minimum nos déchets non revalorisés.

- Réduire le volume de nos déchets
- Supprimer une ou plusieurs catégories de déchets non valorisés
- Tri sélectif dans l'entreprise (bureaux, ateliers, réfectoires)

En auditant nos partenaires logistiques, en privilégiant les plus vertueux, et en augmentant le tonnage moyen / camion en aval, nous réduisons le bilan carbone de la logistique de nos produits.

- Orientation du transport de nos marchandises avec les transporteurs les plus vertueux
- Maximisation logistique (palettes pleines, camions pleins)»

S'assurer que nos déchets métalliques (chutes) sont injectés à 100% dans un circuit de recyclage et production d'acier français (four à arc électriques fonctionnant à 100% en énergie renouvelable).

Participer à la mise en place d'une filière d'acier recyclé 100% européen (valorisation déchets, recyclage et circularité).

Revoir la pondération des critères d'achats pour la prise en compte des limites planétaires.
Mettre en place des moyens de contrôle effectifs au delà du rang.

Relocaliser les achats (Européen) / contribuer à la relocalisation de filières le cas échéant».

Identifier les renoncements (matières nocives) ou substituts organiques disponibles (et non concurrents de besoins essentiels).

Favoriser l'achat de produits et services éco-labellisés - éco-conçus - écoresponsables.

Un maximum de familles de produits / achats avec label éco certifiés.

Levier 3

Être un acteur engagé dans la sensibilisation et le bien-être de nos salariés et de notre écosystème local, favoriser l'état d'esprit coopératif

Objectif d'impacts mesurables

1/ Sensibilisation de nos salariés (Fresque du climat, explication bilan carbone, etc...)

Mesure initiale en 2022 : 0%
Mesure cible : 100% des salariés sensibilisés dès 2024

2/ Mesure de l'épanouissement social (multicritère) et de la qualité de vie au travail

Pas de mesure initiale : nc
Mesure cible à définir suite à la mesure réalisée via baromètre social en 2024

3/ Création et animation de la ZIRe Saint-Herblain Loire (Zone industrielle régénérative)

Plan d'actions

1/ Sensibilisation de 100% des salariés sur les enjeux environnementaux et de biodiversité

- Module de formation RSE proposé à tous les salariés
- Diffuser la Fresque du climat dans l'organisation et créer un temps dédié de partage du bilan carbone aux équipes

2/ En mesurant l'épanouissement social et en promouvant les initiatives des salariés, nous nous assurons que les salariés sont épanouis et intégrés dans les équipes

- Mise en place d'un audit - baromètre social - mesure biannuelle

3/ En s'attachant à améliorer les conditions de travail et de vie sur site des salariés, et en proposant des actions concrètes qui permettent d'améliorer la qualité de vie hors site des employés (AMAP – alimentation issue d'un partenariat

consommateurs / producteurs paysans, potager partagé, ...), SFCMM s'assure que les salariés ont une bonne qualité de vie et en amélioration

4/ Création et suivi annuel d'une politique RSE coconstruite avec les parties prenantes (idée de création d'un comité de suivi et d'évaluation du plan d'actions RSE).

5/ Mise en place d'indicateurs avec objectifs annuels et plans d'amélioration sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance.

Stratégie de l'entreprise avec prise en compte de ces objectifs au même niveau que les objectifs financiers

6/ Prévention des risques liés à l'outil de production, aux produits chimiques et/ou dangereux + formation

7/ Mise en place une politique ciblée d'embauche des personnes chroniquement éloignées de l'emploi (exemple : aller au-delà du minimum légal pour l'emploi de personnes en situation handicap)

Levier 4

Favoriser et protéger la biodiversité sur notre site industriel ; participer à son retour dans des sites externes à l'entreprise

Objectif d'impacts mesurables

1/ Pourcentage de la surface du site dédiée biodiversité

Mesure initiale en 2022 : 0%

Mesure cible en 2030 : 30% du site (proportion de la surface non construite)

2/ Pourcentage du résultat dédié à la renaturation hors site + biodiversité

Mesure initiale en 2022 : 0%

Mesure cible en 2030 : 5%

Plan d'actions

1/ Allô la Terre : Favoriser l'engagement de l'entreprise dans une démarche environnementale en prenant en compte la terre (CO_2, biodiversité...) dans les décisions stratégiques et opérationnelles

2/ Utiliser notre foncier non construit au maximum pour végétaliser les espaces et y favoriser la vie de la biodiversité locale

3/ Pourcentage du CA/résultat dédié à la renaturation hors site + biodiversité

- Partage de la création de richesse avec fonds de dotation environnement / biodiversité
- Engagement de l'entreprise dans plusieurs association (actions collectives)

4/ Mesurer les dépendances et les pressions sur la biodiversité dans notre chaîne de valeur
Mettre en place des inventaires de biodiversité sur le site

5/ Limiter l'expansion des bâtiments et l'artificialisation du sol

Levier 5

S'inscrire dans des collectifs locaux d'indépendance énergétique, de circuits courts, de plan de mobilité, de gestion et partage des ressources de notre territoire

Objectif d'impacts mesurables

1/ Achat en collectif d'électricité

Mesure initiale en 2022 : 0%
Mesure cible en 2024 : 100%

2/ Achat et production d'électricité renouvelable

Mesure initiale en 2022 : 0%
Mesure cible en 2024 : 30%
Mesure cible en 2030 : 100%

3/ Flotte de véhicules électriques entreprises

Mesure initiale en 2022 : 0%
Mesure cible en 2030 : 75%

4/ Bilan carbone mobilité salariés

Mesure initiale en 2022
Mesure cible en 2030 : Diminution de 50%

5/ Nombre de partenaires locaux en coopération
Catégorisation et mesure cible à définir

Plan d'actions

1/ Achat groupé d'électricité via un collectif local.
Objectif : 100% d'électricité renouvelable en 2030

2/ Production, autoconsommation et utilisation d'énergies renouvelables (via des systèmes de production fabriqués en France – PV par exemple)

Réduire la consommation d'électricité à production équivalente

3/ Plan de mobilité dans l'entreprise (2025) puis à l'échelle de la Zone Industrielle (Covoiturage, transport en commun, mobilité douce)

4/ Achat et création d'un parc de mobilité douce (vélo électrique par exemple) et mise à disposition (sous condition d'utilisation) pour les salariés

5/ Revaloriser l'eau pluviale issue des toits auprès d'un acteur local (pour qui c'est une ressource)

6/ Renouvellement flotte véhicule de services avec des véhicules électriques

7/ Minimiser les déplacements professionnels avec carburant énergies fossiles (avions et voitures)

8/ En animant une zone industrielle locale et diversifiée, SFCMM favorise les interactions inter-entreprises, et développe les partenariats (transports fret et salariés, éducation, santé, services à la personne, ...)

9/ Soutenir et s'impliquer dans des réseaux qui participent à la transformation des entreprises et de la société (CEC des industries, etc...)

MOBILISATION DES ECOSYSTEMES

SFCMM est un acteur important dans son travail de sous-traitant dans le domaine de la métallurgie de l'Ouest de la France. Du fait de notre métier et de notre offre, nous saisissons tout l'enjeu de la mobilisation des écosystèmes étant donné notre rôle central dans la chaîne de valeur de nombreux industriels qui sont nos clients et pour lequel nous transformons la matière. La mobilisation des écosystèmes est un enjeu fort et nous avons listé un certain nombre de mobilisations qu'il va falloir mettre en œuvre pour que notre feuille de route se réalise. Ces actions décrivent une mobilisation complète de notre écosystème en faveur d'une économie régénérative, tout en renforçant nos relations avec nos parties prenantes.

Pour décrire cette mobilisation de manière cohérente, nous avons créé plusieurs catégories qui sont listées ci-dessous :

1) Sensibilisation des salariés :

- Sensibilisation aux enjeux du changement climatique
- Actions individuelles et collectives à entreprendre
- Diffusion de la Fresque du climat à tous les salariés

2) Gouvernance RSE :

- Intégration d'objectifs RSE dans le projet d'entreprise
- Création d'un comité transversal RSE
- Communication des engagements RSE conformément à la feuille de route
- Réalisation d'un Bilan Carbone biannuel pour engager les parties prenantes et piloter notre trajectoire bas carbone

3) Collaboration avec clients et parties prenantes :

- Organisation d'ateliers pour élaborer des actions concrètes
- Établissement de liens solides avec concurrents, fournisseurs, clients, talents, et partenaires
- Renforcer les relations avec les fournisseurs et les clients
- Rencontres avec les décideurs
- Concentration sur des clients dont les marchés sont éco-compatibles.

4) Stratégie d'achats responsable :

- Orientation vers des fournisseurs vertueux
- Partage du Bilan Carbone des fournisseurs
- Encouragement des filières européennes d'acier recyclé
- Orientation vers des fournisseurs n'utilisant que des matières recyclées
- Transparence et visibilité : Suivi des Feuilles de Route des fournisseurs de matières premières

5) Diversification :

- Exploration de nouveaux horizons et acteurs inconnus
- Identification des besoins pour évoluer vers ces nouveaux horizons

6) Circularité et éco-conception :

- Partenaires de rachat de matière pour promouvoir la circularité
- Collaboration avec organismes de formation pour l'éco-conception

7) Valorisation de l'environnement :

- Collaborer avec des acteurs de l'environnement pour améliorer le foncier disponible
- Partage de la création de richesse avec fonds de dotation environnement / biodiversité

8) Partenaires locaux :

- Collaboration avec des entreprises de l'écosystème local.